

JOURNAL MUNICIPAL

AVRIL 2010

# LE PACOMIEN

VOLUME 15 NO 8



## MESSAGE DU MAIRE

### Où en sommes-nous? Vers une vision à moyen et long terme

### La parole est à vous!

Dans l'intention d'être à l'écoute de ses citoyens et d'améliorer la qualité de vie de nos familles et de nos aînés, la municipalité de Saint-Pacôme a mandaté le comité Village en santé pour mettre à jour sa politique familiale et réaliser la démarche Municipalité amie des aînés qui seront le reflet précis des attentes de la population.

Le 31 mars dernier, nous avons reçu la confirmation du Ministère de la Famille et des Aînés d'une subvention de 17 000\$ afin de réaliser ces deux projets.

Pour ce faire, le comité Village en santé a élaboré un sondage afin de recueillir votre opinion et ainsi mieux connaître les besoins des quelques 500 familles du territoire. Des membres du comité et des bénévoles passeront chez vous la fin de semaine du 1er et 2 mai 2010 pour vous distribuer le sondage. Ils repasseront par la suite la fin de semaine du 15 et 16 mai pour le récupérer. Remplir le sondage ne prendra que quelques minutes de votre temps, mais sera essentiel pour l'élaboration d'un plan d'action découlant de la politique familiale et des aînés. Plus vous serez nombreux à le remplir, plus le Comité pourra mesurer vos besoins.

Un peu plus tard dans le processus, le comité rencontrera par petits groupes les aînés de notre municipalité et se présenteront aussi à l'école primaire pour entendre les préoccupations des jeunes.

Votre participation active à cette consultation est essentielle et nous permettra d'identifier nos forces et faiblesses pour, par la suite, cibler les pistes d'actions capables d'augmenter la qualité de vie de nos familles et de nos aînés.

De plus, en remplissant le sondage, vous courez la chance de remporter un des très intéressants prix de participation.

J'invite toute la population, mais particulièrement la majorité silencieuse à répondre à ce questionnaire pour avoir le portrait le plus réaliste possible de votre milieu de vie et surtout du milieu que vous désirez avoir dans le futur.

Votre opinion sera le reflet de votre nouvelle politique familiale et des aînés.

Merci !

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL LE MARDI 6 AVRIL 2010 À 20H00



## Le 5 juin 2010, ce sera la Fête des voisins

La Fête des voisins offre une formidable occasion de mieux connaître les personnes de notre voisinage. Le samedi 5 juin 2010, partout au Québec les voisins se rassembleront pour célébrer le plaisir du bon voisinage et Saint-Pacôme sera encore une fois de la partie. C'est le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) qui est à l'origine de cet événement provincial. Pour Saint-Pacôme, il s'agit d'une cinquième année de participation. Lors de la dernière édition, près de 10 fêtes ont eu lieu dans notre municipalité rassemblant plusieurs dizaines de personnes qui ont profité de cette occasion pour mieux connaître leur entourage et développer un esprit de voisinage convivial et chaleureux.

### Comment participer ?

Organiser la Fête des voisins est très simple, il suffit de le décider ! L'organisation est légère et elle ne dépend que de vous : vous et vos voisins êtes les véritables acteurs du succès. Le lieu est facile à trouver : la rue, la ruelle, le parc, la cour ou le hall de votre immeuble, etc. Voici quelques conseils :



#### 1. Parlez-en à vos voisins

Préparez la fête en collaboration avec vos voisins. Répartissez-vous les tâches, partagez vos idées, discutez-en. Cette préparation en commun c'est déjà un peu la fête !

#### 2. Procurez-vous le matériel

Procurez-vous gratuitement des cartons d'invitations (à distribuer aux voisins) au bureau municipal de Saint-Pacôme. Nous vous remettons également des ballons colorés et vous serez admissible pour le tirage de t-shirts.

#### 3. Associez les enfants aux préparatifs

Les enfants adorent les fêtes. Associez-les à l'organisation, vous verrez, ils auront plein d'idées. Confiez-leur des responsabilités: décoration, accueil, distribution des cartons d'invitations, etc. Prévoyez des choses avec et pour eux : jeux, animation, musique, etc.

#### 4. Identifiez un endroit approprié

Que ce soit dans la cour de votre maison, dans le hall, la salle commune ou la cour de votre immeuble, choisissez l'endroit qui vous paraît le plus approprié. Prévoyez une stratégie de repli en cas de mauvais temps.

#### 5. Invitez officiellement vos voisins

Distribuez les cartons d'invitation dans les boîtes aux lettres de vos voisins environ deux semaines avant le jour J.

#### 6. Suscitez la participation de tous à la Fête

Imaginez des solutions pour ceux qui peuvent avoir des contraintes pour participer : garde d'enfants, maladie, handicap, isolement, etc.

#### 7. Les Agappes (la nourriture)

La Fête des voisins c'est simple et chacun fait sa part. Que vous organisiez votre fête sous la forme d'un 5 à 7 ou d'un buffet, une bonne formule est d'inviter les gens à apporter quelque chose à manger et à boire. Selon la formule que vous choisirez, le carton d'invitation prévoit un espace permettant d'inscrire les détails pratiques liés à la Fête.

#### 8. Créez une ambiance de fête

Pensez aussi à la décoration (guirlandes, ballons, fleurs,...) et à la musique (il y a peut-être des musiciens parmi vos voisins). Mais attention à ne pas importuner les voisins qui ne participeraient pas à la fête; ce n'est pas le jour pour créer des chicanes de voisinage...

#### 9. N'hésitez pas à faire connaissance

Le jour de la fête, faites ressortir l'altruiste en vous, ne soyez pas réservé. Le but est de mieux connaître vos voisins, alors faites les premiers pas et présentez-vous. Les timides vous en seront certainement reconnaissants.

#### 10. Faites savoir que vous organisez une Fête

La fête des voisins, c'est des centaines de personnes qui, en simultanément, vont souligner l'importance du bon voisinage. Pour qu'on sache que vous faites partie du mouvement, informez la municipalité au 418-852-2356 ou à [develop-stpacome@bellnet.ca](mailto:develop-stpacome@bellnet.ca) et inscrivez votre fête sur le site Web de la Fête des voisins : [fetedesvoisins.qc.ca](http://fetedesvoisins.qc.ca). Vous courrez ainsi la chance de gagner des t-shirts et des ballons !

## La Fête nationale du Québec approche...



Depuis déjà quelques mois, des personnes de notre communauté sont engagées dans l'organisation de la Fête nationale du Québec et du quatrième Défi Marylise-Lévesque. Si vous avez quelques heures à donner le 24 juin, si vous voulez vivre la Fête nationale autrement, joignez-vous à une équipe dynamique prête à faire de cette fête un moment inoubliable. Pour le Défi Marylise-Lévesque, nous avons notamment besoin de personnes sur le parcours pour assurer la surveillance, le bien-être et la sécurité des marcheurs et des coureurs. Nous avons aussi besoin de bénévoles pour assurer le bon déroulement des activités.

Les personnes intéressées peuvent contacter l'agente de développement, Mme Dominique Pineault au 418-852-2356.

---

### Message aux nouveaux arrivants

Vous êtes un nouvel arrivant? Vous vous êtes installé à Saint-Pacôme depuis février 2008? Le comité Village en santé et la municipalité de Saint-Pacôme tiendront ce printemps une activité d'accueil pour permettre, à vous et à vos proches, d'échanger avec les représentants d'organismes locaux, de recevoir une pochette d'informations et quelques surprises.

Pour participer à ce 5 à 7 convivial, vous devez transmettre votre nom, adresse et numéro de téléphone par courriel à [develop-stpacome@bellnet.ca](mailto:develop-stpacome@bellnet.ca), par téléphone au 852-2356 ou par la poste au Comité village en santé, 27, rue St-Louis, Saint-Pacôme (Québec), G0L 3X0. Nous attendons de vos nouvelles!



### IMPORTANT SONDAGE IMPORTANT Politique familiale et des aînés



Des bénévoles passeront chez vous les **1er et 2** mai pour vous remettre en personne le sondage de la politique familiale et des aînés et retourneront le récupérer deux semaines plus tard, soit la fin de semaine du **15 et 16 mai**. Si vous êtes absent, vous pourrez aussi vous procurer une copie du sondage au bureau municipal.

En plus de prendre part à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Saint-Pacôme, vous courez la chance de gagner des prix de participation très intéressants!!!

Le comité Village en santé compte sur vous pour répondre en grand nombre au sondage afin d'avoir une politique familiale et des aînés à votre image.

Être bénévole pour la distribution des sondages vous intéresse ??? Contactez Mme Dominique Pineault, agente de développement au 418 852-2356.



### Rallye Vente de garage

Encore cette année, le Rallye Vente de garage aura lieu. C'est le samedi 19 juin que se tiendra cette activité dans les municipalités de Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme et Saint-Gabriel-Lalemant. Commencez dès maintenant à vous y préparer !



### Capsule verte

**JARDINAGE:** Pour semer des graines en rangées bien droites, versez-les sur du papier ciré et alignez-les avec les doigts. Collez une bande de ruban adhésif sur les graines. Vous n'avez plus qu'à enterrer le ruban adhésif dans le potager.



## DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

### Réunions des 23 mars, 1<sup>er</sup>, 6 et 7 avril 2010

#### **097.03.10 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mars 2010 soit accepté tel que présenté.

#### **098.03.10 BIBLIOTHÈQUE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'AMEUBLEMENT**

**ATTENDU** que les soumissions suivantes ont été reçues pour l'ameublement de la nouvelle bibliothèque municipale :

- 1 Mobilier de bureau MBH inc. 42 086.85\$
- 2 Fournitures bureau Neuviale 42 861.90\$
- 3 Richard et Cie 43 622.47\$

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Mobilier de bureau MBH inc. au montant de quarante-deux milles quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-cinq cents (42 086.85\$).

#### **99.03.10 UVERTURE DU POSTE D'ANIMATRICE RESPONSABLE POUR LE LOCAL DES JEUNES**

**ATTENDU** la démission de Mme Christine Thériault en tant qu'animatrice responsable du local des jeunes reçue au début du mois de mars 2010;

**ATTENDU QU'**un représentant du conseil municipal doit se joindre à Mme Hélène Cadieux et M. René Roy pour former le comité de sélection pour l'embauche d'un(e) animateur (trice) responsable pour le local des jeunes;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Nicholas Ouellet siège sur le comité de sélection pour l'embauche d'un(e) animateur(trice) pour notre local des jeunes.

#### **100.03.10 REMISE DE TERRAIN AUX PROPRIÉTAIRES CONTIGUS – ANCIENNE ROUTE 230**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est propriétaire d'une partie de l'ancien chemin (montré à l'originare) qui est contigus à des parties du lot numéro 19 appartenant à Mme Madeleine Leblanc et M. Martin Fournier, tel que montré sur un plan préparé par M. Guy Marion, arpenteur-géomètre, le 5 mars 2010 sous le numéro 1920 de ses minutes;

**ATTENDU QUE** les propriétaires Mme Madeleine Leblanc et M. Martin Fournier ont vendu leur propriété à Mme Karine Bérubé et M. Rémi Fournier, lequel acte a été signé le 9 mars 2010 devant Me Yves Lévesque, notaire, sous le numéro 15096 de ses minutes;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à la remise de la parcelle de terrain à Mme Karine Bérubé et M. Rémi Fournier pour un montant de un dollars (1,00 \$) et que les frais s'y rattachant soient assumés par les anciens propriétaires, et que le maire, M. Gervais Lévesque, et le directeur général, M. Frédéric Lee, soient autorisés à signer l'acte de cession et tout autres documents nécessaires à ce dossier.

#### **101.03.10 DEMANDE À LA CPTAQ – M. JOCELYN COURCY**

**ATTENDU QUE** M. Jocelyn Courcy fait une demande d'autorisation à la CPTAQ, sur une partie du lot 107 du cadastre de la Municipalité de Saint-Pacôme, pour une superficie de 5 150 m<sup>2</sup> pour la construction d'une résidence;

**ATTENDU QU'**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Saint-Pacôme doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par M. Jocelyn Courcy visant une partie du lot 107 du cadastre de Saint-Pacôme;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

**ATTENDU QUE** cette demande n'est pas conforme avec la réglementation en vigueur;

**POUR TOUTES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme n'appuie pas cette demande.

#### **102.03.10 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 19h38.

#### **103.04.10 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2010 soit accepté tel que présenté.

#### **AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DU RANG DE LA CANELLE**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Daniel Jean qu'à une prochaine

réunion un règlement d'emprunt sera présenté décrétant un emprunt de un million sept cent soixante-dix mille cent soixante-dix-sept dollars (1 770 177\$) afin de financer la subvention du Fonds Chantier Canada-Québec et la participation de la Municipalité pour la réfection du rang de la Canelle.

#### **104.04.10 AUTORISATION À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME RELATIVEMENT À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.3 DU FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU RANG DE LA CANELLE**

**ATTENDU QU'**une entente doit être signée entre Le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et la Municipalité de Saint-Pacôme pour la réfection du rang de la Canelle;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres d'autoriser le maire, M. Gervais Lévesque, à signer l'entente entre la Municipalité de Saint-Pacôme et le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

#### **105.04.10 AVIS DE DÉPART DE MME DOMINIQUE PINEAULT DU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET OUVERTURE DU POSTE**

**ATTENDU QUE** Mme Dominique Pineault, agente de développement pour la Municipalité de Saint-Pacôme, nous a avisé de son départ;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'affichage du poste et que le comité de sélection soit formé de M. Sylvain Dubé, M. Frédéric Lee et M. Gervais Lévesque afin de procéder à l'embauche d'un agent de développement en remplacement de Mme Dominique Pineault.

#### **106.04.10 FÊTE DE LA FAMILLE 2010**

**ATTENDU QUE** le plan d'action de la Politique familiale nous permet de reconnaître publiquement les gestes que les entreprises, commerces et organismes font pour supporter les familles;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a elle aussi à cœur de privilégier le partenariat avec les familles pour réaliser des actions en faveur des familles pacômiennes;

**ATTENDU QUE** la semaine de la famille aura lieu du 10 au 16 mai 2010 et que la Municipalité veut promouvoir la notion de « Penser et agir famille »;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à

l'unanimité des membres présents d'organiser un brunch à la fête des Mères, le 9 mai prochain, afin de souligner à cette occasion les efforts de ceux et celles qui supportent nos familles et d'inciter les familles à participer en grand nombre à l'amélioration de la qualité de vie au sein de la Municipalité et de profiter de cette occasion pour venir « bruncher » en familles au Club de Golf de Saint-Pacôme.

#### **107.04.10 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h08.

#### **109.04.10 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance régulière du 6 avril 2010 soit accepté tel que présenté.

#### **110.04.10 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 MARS 2010**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 2 février 2010 soit adopté tel que présenté.

#### **111.04.10 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 MARS 2010**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2010 soit adopté tel que présenté.

#### **112.04.10 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2010**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2010 soit adopté tel que présenté.

#### **114.04.10 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 257 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE UN MILLION SEPT CENTS SOIXANTE-DIX MILLE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS ET VINGT-QUATRE CENTS (1 770 177.24\$) POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE LA CANELLE ET AFIN DE FINANCER LES SUBVENTIONS DU FOND CHANTIERS CANADA-QUÉBEC, VOLET COLLECTIVITÉ 1.3**

**ATTENDU** la confirmation de la subvention du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) datée du 22 mars 2010, afin de permettre la finalisation des travaux de réfection du rang de la Canelle à Saint-Pacôme tel qu'indiqué dans le rapport de BPR Groupe-Conseil daté du 11 janvier 2010;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 1093.1 du Code municipal;

**ATTENDU** que le présent règlement est conforme à l'article 117 du projet de loi numéro 45, soit qu'au moins 50% du coût des travaux

prévus dans le règlement doivent être subventionnés par le gouvernement;

**ATTENDU** que le présent règlement, conformément au troisième alinéa de l'article 1061 du Code municipal, doit être approuvé uniquement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;

**ATTENDU** que pour la réalisation desdits travaux, la Municipalité a obtenu des aides financières de un million cent-quatre-vingt mille cent-dix-huit dollars et seize cents (1 180 118.16 \$) pour la réalisation du projet de réfection du rang de la Canelle tel que confirmé dans la correspondance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) du 22 mars 2010 et jointe en « Annexe A »;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire, en attendant lesdites subventions, d'emprunter la somme de un million sept-cents-soixante-dix mille cent-soixante-dix-sept dollars et vingt-quatre cents (1 770 177.24\$).

**ATTENDU** que les coûts maximaux des travaux sont de :

**Coût maximal admissible (CMA)** 1 770 177.24 \$

**Aide financière**  
Contribution du gouvernement du Québec 590 059.08 \$ (33 1/3% du CMA)  
Contribution du gouvernement du Canada 590 059.08 \$ (33 1/3% du CMA)

**Aide financière totale (66 2/3% du CMA)** 1 180 118.16 \$

**ATTENDU** que l'échéancier des travaux admissibles est :

Début des travaux : 2010-06-01  
Fin des travaux : 2011-03-31

Et que la date des travaux ne peut être postérieure au 31 mars 2011 selon le protocole d'entente;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par le conseiller M. Daniel Jean lors d'une séance spéciale du conseil municipal tenue le 1er avril 2010;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean, et résolu à la majorité des membres présents que le règlement suivant, portant le numéro 257 soit adopté.

**ARTICLE 1.** Le conseil est autorisé à réaliser les travaux de réfection du rang de la Canelle et à dépenser une somme n'excédant pas un million sept-cents-soixante-dix mille cent-soixante-dix-sept dollars et vingt-quatre cents (1 770 177.24\$) pour les fins du présent règlement tel qu'il apparaît aux estimés annexés au présent règlement pour en faire partie et pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt pour une période de vingt (20) ans.

**ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à acquérir de gré à gré ou par expropriation tous les terrains nécessaires à la réalisation des présents travaux. Les titres requis seront précisés ultérieurement par résolution.

**ARTICLE 3.** Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Saint-Pacôme, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 4.** Les frais des travaux sont répartis comme suit :

Postes de dépenses	Coût
Voirie (Travaux KM 0 à KM 1.1)	487 840.00 \$
Voirie (Travaux KM 1.1 à KM 2.25)	
Balance 2003	259 730.00 \$
Voirie (Travaux KM 2.25 à KM 2.67)	232 645.00 \$
Exutoire pluvial + travaux rue King	71 930.00 \$
Imprévus	105 214.50 \$
Contrôle qualité	34 720.79 \$
Services publiques à déplacer	175 000.00 \$
Taxes nettes sur travaux	107 657.57 \$
Frais incidents	294 900.00 \$
Autres coûts	539.38 \$
Total :	11 770 177.24 \$

**ARTICLE 5.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article no :1, et plus particulièrement de la subvention du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) estimé au montant de un million cent-quatre-vingt mille cent-dix-huit dollars et seize cents (1 180 118.16 \$) versé dans le cadre du programme FOND CHANTIERS CANADA-QUÉBEC sous-volet 1.3.

**ARTICLE 6.** Le maire monsieur Gervais Lévesque est autorisé à signer le protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) ainsi que les documents relatifs à la demande d'emprunt de un million sept-cents-soixante-dix mille cent-soixante-dix-sept dollars et vingt-quatre cents (1 770 177.24\$) pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 7.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **115.04.10 RÉOLUTION POUR DÉCRÉTER LA DÉPENSE ET LES TRAVAUX NÉCESSAIRES À LA RÉFECTION DU RANG DE LA CANELLE**

**ATTENDU QU'**il est devenu nécessaire de réaliser des travaux de réfection du rang de la Canelle dans la Municipalité de Saint-Pacôme, dont les coûts sont estimés à un million sept cent soixante-dix mille cent soixante-dix-sept dollars et vingt-quatre cents (1 770 177.24\$), incluant les imprévus, les taxes nettes et les frais connexes, tel que décrit à l'estimation préparée par BPR Groupe-conseil;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu et affecté une aide financière de million cent quatre-vingt mille cent dix-huit dollars et seize cents (1 180 118.16 \$) pour la réalisation des travaux;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme décrète les travaux de réfection du rang de la Canelle;

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme décrète une dépense n'excédant pas un million sept cent soixante-dix mille cent soixante-dix-sept dollars et vingt-quatre cents (1 770 177.24\$).

#### **116.04.10 INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT À L'INTERSECTION DE LA RUE DE LA PRUCHIÈRE ET DE LA RUE WILLIAM**

**ATTENDU QU'**à l'intersection des rues Pruchière, Power et William il y a un seul panneau d'arrêt soit à la fin de la rue Power;

**ATTENDU QUE** les voitures arrivant des rues Pruchière et William n'ont aucun arrêt à faire si elles décident de tourner à gauche;

**ATTENDU QUE** cette situation augmente de beaucoup la possibilité de collision si deux automobiles arrivent simultanément;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme s'est positionnée comme municipalité pro-familiale ce qui implique de placer la sécurité de ses habitants à l'avant-plan;

**ATTENDU QUE** l'agent Martin Gagnon de la Sureté du Québec poste de Saint-Pascal a donné son approbation verbal à cette mesure reconnaissant le fait que cette situation est problématique;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de St-Pacôme accepte la soumission de Signotech pour un montant de soixante-deux dollars et quatre-vingt dix-huit cents (62.98 \$) afin d'acheter un panneau d'arrêt et les panneaux complémentaires à l'intersection de la rue de La Pruchière et William.

#### **117.04.10 INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT À LA JONCTION DE LA RUE PLOURDE**

**ATTENDU QU'**à l'intersection des deux voies de la rue Plourde il y a un seul panneau d'arrêt soit lorsqu'on arrive de l'ouest vers l'est;

**ATTENDU QUE** les voitures arrivant du sud vers le nord et de l'est vers l'ouest n'ont aucun arrêt à faire si elles décident de tourner à gauche;

**ATTENDU QUE** cette situation augmente de beaucoup la possibilité de collision si deux automobiles arrivent simultanément;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme s'est positionnée comme municipalité pro-familiale ce qui implique de placer la sécurité de ses habitants à l'avant-plan;

**ATTENDU QUE** l'agent Martin Gagnon de la Sureté du Québec poste de Saint-Pascal a donné son approbation verbal à cette mesure

reconnaissant le fait que cette situation est problématique;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de St-Pacôme accepte la soumission de Signotech pour un montant de soixante-deux dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (62.98\$) afin d'acheter un panneau d'arrêt et les panneaux complémentaires à l'intersection de la rue Plourde et de les poser à l'arrivée de la voie qui arrive du sud vers le nord.

#### **118.04.10 INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT À L'INTERSECTION DE LA RUE MARTIN ET DE LA RUE ALEXANDRE**

**ATTENDU QU'**à l'intersection des rues Martin et Alexandre il y a un seul panneau d'arrêt soit sur la rue Martin;

**ATTENDU QUE** les voitures arrivant des rues Martin et Alexandre n'ont aucun arrêt à faire si elles décident de tourner à gauche;

**ATTENDU QUE** cette situation augmente de beaucoup la possibilité de collision si deux automobiles arrivent simultanément;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme s'est positionnée comme municipalité pro-familiale ce qui implique de placer la sécurité de ses habitants à l'avant-plan;

**ATTENDU QUE** l'agent Martin Gagnon de la Sureté du Québec poste de Saint-Pascal a donné son approbation verbal à cette mesure reconnaissant le fait que cette situation est problématique;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de St-Pacôme accepte la soumission de Signotech pour un montant de soixante-deux dollars et quatre-vingt dix-huit cents (62.98 \$) afin d'acheter un panneau d'arrêt et les panneaux complémentaires à l'intersection de la rue Martin et Alexandre.

#### **119.04.10 INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT À LA JONCTION DE LA RUE SAINT-LOUIS**

**ATTENDU QU'**à l'intersection de la rue St-Louis et il n'y a pas de panneau d'arrêt en provenance de l'est vers l'ouest ;

**ATTENDU QUE** les voitures arrivant l'est vers l'ouest n'ont aucun arrêt à faire si elles décident de tourner à gauche;

**ATTENDU QUE** cette situation augmente de beaucoup la possibilité de collision si deux automobiles arrivent simultanément;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme s'est positionnée comme municipalité pro-familiale ce qui implique de placer la sécurité de ses habitants à l'avant-plan;

**ATTENDU QUE** l'agent Martin Gagnon de la Sureté du Québec poste de Saint-Pascal a donné son approbation verbal à cette mesure reconnaissant le fait que cette situation est problématique;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de St-Pacôme accepte la soumission de Signotech pour un montant de soixante-deux dollars et quatre-vingt dix-huit cents (62.98 \$) afin d'acheter un panneau d'arrêt et les panneaux complémentaires à l'intersection de la rue St-Louis.

#### **120.04.10 INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT À L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-LOUIS ET DE LA RUE FORTIER**

**ATTENDU QU'**à l'intersection des Saint-Louis et Fortier il n'y a pas de panneau d'arrêt ;

**ATTENDU QUE** les voitures arrivant de la rue Fortier et désirant continuer et tourner à droite n'ont aucun arrêt à faire et que celles en provenance de la rue St-Louis en direction ouest – est n'ont aucun arrêt à faire;

**ATTENDU QUE** cette situation augmente de beaucoup la possibilité de collision si deux automobiles arrivent simultanément;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme s'est positionnée comme municipalité pro-familiale ce qui implique de placer la sécurité de ses habitants à l'avant-plan;

**ATTENDU QUE** l'agent Martin Gagnon de la Sureté du Québec poste de Saint-Pascal a donné son approbation verbal à cette mesure reconnaissant le fait que cette situation est problématique;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de St-Pacôme accepte la soumission de Signotech pour un montant de soixante-deux dollars et quatre-vingt dix-huit cents (62.98 \$) afin d'acheter un panneau d'arrêt et les panneaux complémentaires à l'intersection des rues St-Louis et Fortier.

#### **121.04.10 INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT À L'INTERSECTION DE LA RUE OUELLET ET DE LA RUE PAQUET**

**ATTENDU QU'**à l'intersection des rues Ouellet et Paquet il n'y a pas de panneau d'arrêt;

**ATTENDU QUE** les voitures arrivant de la rue Ouellet n'a pas d'arrêt à faire si elles décident de tourner à gauche ou à droite;

**ATTENDU QUE** cette situation augmente de beaucoup la possibilité de collision si deux automobiles arrivent simultanément;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme s'est positionnée comme municipalité pro-familiale ce qui implique de placer la sécurité de ses habitants à l'avant-plan;

**ATTENDU QUE** l'agent Martin Gagnon de la Sureté du Québec poste de Saint-Pascal a donné son approbation verbal à cette mesure reconnaissant le fait que cette situation est problématique;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de St-Pacôme accepte la soumission de Signotech pour un montant de

soixante-deux dollars et quatre-vingt dix-huit cents (62.98 \$) afin d'acheter un panneau d'arrêt et les panneaux complémentaires à l'intersection des rues Ouellet et Paquet.

**122.04.10 INSTALLATION D'UN PANNEAU DE LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE WILLIAM, DANS LE SECTEUR DU CLUB DE GOLF**

**ATTENDU QU'**il n'y a aucune indication de la limite de vitesse sur la rue William, secteur du Club de Golf ;

**ATTENDU QUE** suite à une conversation avec un agent de la Sûreté du Québec du bureau de Saint-Pascal, nous avons eu la recommandation d'installer des panneaux indicateurs de vitesse dans ce secteur ;

**ATTENDU QUE** cette situation augmente de beaucoup la possibilité d'accident ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pacôme s'est positionnée comme municipalité pro-familiale ce qui implique de placer la sécurité de ses habitants à l'avant-plan ;

**ATTENDU QUE** la clientèle du Club de Golf doit traverser la rue William à maintes reprises dans la journée ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de St-Pacôme accepte la soumission de Signotech pour un montant de soixante-deux dollars et quatre-vingt dix-huit cents (62.98 \$) afin d'acheter des panneaux de limite de vitesse pour installer sur la rue William dans le secteur du Club de Golf.

**123.04.10 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME KARINE BÉRUBÉ ET M. RÉMI FOURNIER**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004 ;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005 ;

**ATTENDU QUE** Mme Karine Bérubé et M. Rémi Fournier ont pris possession de la propriété sise au 311, boul. Bégin le 1<sup>er</sup> mars 2010 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Karine Bérubé et M. Rémi Fournier au programme pacômien d'accès à la propriété

**124.04.10 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. FRÉDÉRIK LIZOTTE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004 ;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution

065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005 ;

**ATTENDU QUE** M. Frédérick Lizotte a pris possession de la propriété sise au 11, rue Grand'Maison le 20 mars 2010 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Frédérick Lizotte au programme pacômien d'accès à la propriété

**125.04.10 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE – RENCONTRE LE 13 AVRIL À LA MRC**

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques incendie a été révisé ;

**ATTENDU QU'**une séance d'information portant sur le schéma de couverture de risques incendie se tiendra le mardi 13 avril prochain à 19h30 à la salle du conseil de la MRC de Kamouraska ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Gervais Lévesque et M. Sylvain Dubé représentent notre Municipalité à cette séance d'information.

**126.04.10 JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

**ATTENDU QUE** la cinquième édition de la Journée nationale du sport et de l'activité physique et de sa fin de semaine active auront lieu du 6 au 9 mai 2010 ;

**ATTENDU QUE** la Journée nationale du sport et de l'activité physique et sa fin de semaine ont pour objectif de créer un véritable engouement autour de l'activité physique et du sport ;

**ATTENDU QUE** le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sollicite notre contribution pour coordonner l'ouverture de nos infrastructures sportives et récréatives extérieures lors de la Journée nationale du sport et de l'activité physique ou sa fin de semaine active ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de rendre nos installations sportives disponibles à la population et d'offrir notre collaboration si un organisme ou une organisation a besoin pour l'organisation d'une activité lors de la Journée nationale du sport et de l'activité physique ou sa fin de semaine active.

**127.04.10 APPROBATION DES VACANCES 2010 DES EMPLOYÉS MUNICIPALIAUX**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les dates de vacances de chacun des employés suivants, la Municipalité se réservant le droit de demander un déplacement de vacances en cas de nécessité :

Frédérick Lee : 11 au 24 juillet 2010  
12 au 18 septembre 2010

Manon Lévesque : 15 au 28 août 2010

Jean-Pierre Lévesque : 4 au 17 juillet 2010  
8 au 21 août 2010

Richard Ruest : 20 au 26 juin 2010  
18 au 31 juillet 2010  
26 septembre au 2 octobre 2010

Claude Paradis : 16 au 22 mai 2010  
22 août au 4 septembre 2010

Martine Boucher : 18 au 31 juillet 2010

**128.04.10 FÉLICITATIONS – AUBERGE COMME AU PREMIER JOUR**

**ATTENDU** la tenue de la finale régionale des Grands Prix du Tourisme Québécois le 26 mars dernier à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup ;

**ATTENDU QUE** Mme Doris Parent et M. Jean Santerre, propriétaires de l'Auberge Comme au premier Jour de Saint-Pacôme se voyaient décerner le grand prix régional dans la catégorie Hébergement : Gites ;

**ATTENDU QUE** Mme Doris Parent et M. Jean Santerre, propriétaires de l'Auberge Comme au premier Jour de Saint-Pacôme sont aussi en nomination pour le prix coup de cœur du public (pour la 3<sup>ème</sup> année) pour l'accueil et le service à la clientèle pour les Agricotours ;

**ATTENDU QUE** Mme Doris Parent et M. Jean Santerre, propriétaires de l'Auberge Comme au premier Jour de Saint-Pacôme se rendront à Montréal le 7 mai prochain pour le Gala National 2010 des Grands Prix du Tourisme Québécois ;

**ATTENDU QUE** l'obtention de ces prix et ces nominations sont le fruit d'un travail intense et passionné ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir toutes nos félicitations et Mme Doris Parent et M. Jean Santerre pour le prix remporté et nous leurs souhaitons la meilleure des chances lors du Gala National 2010 des Grands Prix du Tourisme Québécois.

**129.04.10 DEMANDE DE COMMANDITE – CERCLE DE FERMIFIÈRES DE SAINT-PACÔME**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de payer le vin d'honneur qui sera servi lors du 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation du Cercle de Fermifières de Saint-Pacôme à titre de commandite. Un montant maximum de deux cent dollars (200,00 \$) est prévu dans ce dossier.

**130.04.10 DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB DE GYMNASTIQUE GYMAGINE INC.**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Club de Gymnastique Gymagine Inc.

**131.04.10 DEMANDE DE COMMANDITE – FONDATION SOINS PALLIATIFS ANDRÉ-CÔTÉ**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à

l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de cinquante dollars (50,00 \$) à la Fondation soins palliatifs André-Côté pour la tenue de leur prochain concert-bénéfice.

#### **132.04.10 DEMANDE DE DON – ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de soixante dollars (60,00 \$) à la Polyvalente La Pocatière afin que des récompenses soient remises aux élèves pour souligner leur succès et leurs efforts soutenus lors du Gala Pléiade.

#### **133.04.10 DEMANDE DE DON – L'ENTRAIDE PASCAL-TACHÉ**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de vingt-cinq dollars (25,00 \$) à L'Entraide Pascal-Taché.

#### **134.04.10 DEMANDE DE DON – LES P'TITS GOBE-LAIT**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au groupe d'entraide en allaitement maternel du Kamouraska, Les P'tits Gobe-Lait.

#### **135.04.10 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – REMISE DU MONTANT PRÉVU AU BUDGET**

**ATTENDU QU'**un montant de mille dollars (1 000,00 \$) a été prévu au budget pour la bibliothèque municipale ;

**ATTENDU QUE** les responsables de la bibliothèque souhaitent recevoir ce montant dans le cadre de ses opérations ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la remise du chèque de mille dollars (1 000,00 \$) à la bibliothèque municipale.

#### **136.04.10 M. YVON LAMARRE, CONFECTION 131 – DEMANDE DE RÉVISION**

**ATTENDU QUE** M. Yvon Lamarre, propriétaire de Confection 131, nous informe qu'il a maintenant seulement cinq (5) employés qui travaillent dans son entreprise;

**ATTENDU QUE** M. Yvon Lamarre nous adresse une demande afin que les unités de taxation soient ajustées sur son compte de taxes 2010;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à faire les modifications nécessaires à ce dossier de taxation.

#### **137.04.10 LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2010**

**ATTENDU QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai sous le thème « Es-tu bien entouré? Un réseau, ça se construit ! »;

**ATTENDU** l'importance d'avoir un réseau social positif autour de soi pour protéger sa santé mentale;

**ATTENDU QU'** « être bien sans sa tête » est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités peuvent encourager des activités et des structures afin de soutenir le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens;

**ATTENDU QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale du Bas-du-Fleuve inc., initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine;

**ATTENDU QUE** le slogan « Es-tu bien entouré? Un réseau, ça se construit ! » invite la population québécoise à acquérir des outils pour se conscientiser face à l'importance d'avoir un réseau et plus précisément à porter attention à son entourage proche ou éloigné;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de proclamer par la présente la semaine du 3 au 9 mai 2010, Semaine de la santé mentale dans la Municipalité de Saint-Pacôme et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance du sentiment d'appartenance pour briser l'isolement et protéger la santé mentale et ainsi favoriser la solidarité entre tous.

#### **138.04.10 PATRIMOINE MARITIME DE KAMOURASKA – APPUI AU PROJET DE RÉNOVATION DU QUAI TACHÉ DE KAMOURASKA**

**ATTENDU QUE** la Corporation du Patrimoine Maritime de Kamouraska est en processus de demande d'aide gouvernementale pour rénover le quai Taché qui est dans un état de délabrement avancé ;

**ATTENDU QUE** la démolition du quai Taché est écartée en raison de l'intérêt historique et patrimonial, des impacts environnementaux, des coûts très importants de la démolition et des souhaits de la communauté ;

**ATTENDU QU'**il est possible actuellement de conserver une grosse partie de la structure de bois et de consolider le quai à partir de cette base ;

**ATTENDU** le potentiel économique du quai Taché ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme appui la Corporation du Patrimoine Maritime de Kamouraska dans son processus de demande d'aide gouvernementale pour rénover le quai Taché de Kamouraska.

#### **139.04.10 UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT – FORMATION ANIMATEUR 2010**

**ATTENDU QUE** l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent offre une formation animateur 2010 les 12 et 13 juin prochains au Camp Cap à l'original au Bic au coût de cent douze dollars et quatre-vingt-huit cents (112.88 \$);

**ATTENDU QUE** cette formation s'adresse au personnel estival de 16 ans et plus avec ou sans expérience ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire la personne dont la candidature sera retenue pour le poste de coordonateur(trice) pour le terrain de jeux 2010 à cette formation.

#### **140.04.10 UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT – ADHÉSION 2010-2011**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre adhésion à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2010-2011 au montant de cent cinquante dollars (150,00 \$) taxes incluses.

#### **141.04.10 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – ADHÉSION 2010**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de payer l'adhésion 2010 à la COMBEQ et d'y inscrire M. Jean-Pierre Lévesque, employé de la Municipalité, pour un montant de deux cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-trois cents (287.83 \$) taxes incluses.

#### **142.04.10 BPR – GROUPE CONSEIL – DEMANDE DE SOUMISSION**

**ATTENDU QUE** le projet pour la réfection du rang de la Canelle a été accepté dans le cadre du programme Fonds Chantier Canada-Québec;

**ATTENDU QUE** la firme d'ingénieur BPR – Groupe-conseil a déjà effectué une partie des plans dans ce dossier;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une soumission soit demandée à BPR – Groupe-Conseil pour finaliser la préparation des plans et du devis pour la réfection du rang de la Canelle.

#### **143.04.10 DEMANDE DE SOUMISSIONS – PLANS ET DEVIS RANG DE LA CANELLE**

**ATTENDU QUE** le projet pour la réfection du rang de la Canelle a été accepté dans le cadre du programme Fonds Chantier Canada-Québec;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que des soumissions soient demandées pour finaliser la préparation des plans et du devis pour la réfection du rang de la Canelle.

#### **144.04.10 DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 – AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**



Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de recommander le paiement du décompte progressif numéro un (1) pour les travaux effectués en date du 31 mars 2010 dans le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale au montant de neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize dollars et cinquante cents (9 993.50 \$) taxes incluses.

**145.04.10 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER SAISON 2010 -2011**

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande de soumissions pour une période de un (1) an et de trois (3) ans soit adressée aux entrepreneurs de la région pour l'entretien de nos chemins d'hiver.

**146.04.10 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA COLLECTE DES ORDURES ET DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES**

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande de soumissions pour une période de un (1) an et de trois (3) ans soit adressée aux entrepreneurs de la région pour la collecte des ordures et des matières récupérables.

**147.04.10 SERVITUDE RUE CHAMBERLAND**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme possède une servitude pour le réseau d'aqueduc et d'égout entre la rue Chamberland et le terrain de la Station Plein Air Saint-Pacôme;

**ATTENDU QUE** les véhicules tout-terrains et même des automobilistes utilisent cette servitude pour traverser de la rue Chamberland à la Station Plein Air;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une clôture soit installée afin de bloquer toute circulation entre la rue Chamberland et la Station Plein Air Saint-Pacôme.

**148.04.10 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h49.

**149.04.10 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 avril 2010 soit accepté tel que présenté.

**150.04.10 ACCEPTATION – SOUMISSION EMPRUNT PAR BILLETS POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 247 POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

**DANS LE SECTEUR DE LA RUE PLOURDE ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 234 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de cinq cent soixante et onze mille sept cent dollars (571 700 \$) par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 247 et 234 au prix de 98.013 échéant en série de 5 ans comme suit :

Echéances	Capital Versé	Taux
14 avril 2011	20 300 \$	1,60%
14 avril 2012	21 000 \$	2,15%
14 avril 2013	21 700 \$	2,75%
14 avril 2014	22 500 \$	3,20%
14 avril 2015	486 200 \$	3,60%

**QUE** les billets, capital et intérêts, seront payables par retrait directement pris au compte.

**QUE** demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnés ci-haut.

**151.04.10 FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 247 POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE SECTEUR DE LA RUE PLOURDE ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 234 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite emprunter par billet un montant total de cinq cent soixante et onze mille sept cent dollars (571 700 \$) :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
234	26 700 \$
247	545 000 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**QU'**un emprunt par billet au montant de cinq cent soixante et onze mille sept cent dollars (571 700 \$) prévu aux règlements d'emprunt numéros 247 et 234 soit réalisé ;

**QUE** les billets soient signés par le maire, M. Gervais Lévesque, et le directeur général, M. Frédérick Lee

**QUE** les billets soient datés du 14 avril 2010 ;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	20 300 \$
2012	21 000 \$
2013	21 700 \$
2014	22 500 \$
2015	23 400 \$
2015	462 800 \$

**QUE** pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Pacôme émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 avril 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 247 et 234, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

**152.04.10 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 19h07.

**Avis de convocation**

**Assemblée générale annuelle  
Les Habitations Saint-Pacôme**

Les Habitation Saint-Pacôme  
de Saint-Pacôme vous invite à  
son assemblée générale annuelle

Date : Le mardi 27 avril 2010

Heure : 13h30

Lieu : Les Habitation Saint-Pacôme  
18, rue Martin  
Saint-Pacôme  
G0L 3X0  
418-852-2525

**Bienvenue à tous !**



# Bibliothèque Mathilde-Massé

## Votre lieu culturel par excellence!

### Vous avez accès à plus de 220 000 documents

Des livres, vidéocassettes, cédéroms, livres en gros caractères et livres à écouter sur cassettes et disques compacts... soit 220 000 documents disponibles dans tout le Bas-Saint-Laurent. Et grâce au service de Prêt interbibliothèques (PIB), vous pouvez demander n'importe quel de ces documents qui ne se trouve pas à votre BIBLIO.

Aussi, vous avez accès à plus de 2,5 millions de documents via le Réseau BIBLIO du Québec par le Service de Prêt entre bibliothèques (PEB).

Et afin de permettre le renouvellement constant de la collection, votre BIBLIO procède à six échanges par année d'une partie des documents déposés.

### Activités d'animation

Occasionnellement ou selon la demande, votre BIBLIO vous offre des activités d'animation comme des expositions itinérantes et thématiques, des concours, le Club de lecture d'été, des conférences ou des ateliers et le programme Une naissance, un livre s'adressant aux nouveau-nés abonnés par leurs parents.

### Vous pouvez faire de la recherche dans le confort de votre foyer

Le site Web [www.reseaubibliosl.qc.ca](http://www.reseaubibliosl.qc.ca) est le portail du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent. Celui-ci vous permet d'accéder à des services en ligne dont le catalogue régional Simb@.

Et avec votre NIP BIBLIO, vous avez accès à votre dossier d'utilisateur et à des ressources électroniques comme l'Encyclopédie Universalis.

### Manga!

Endémie, pandémie, épidémie et enquête policière vous attendent dans Manhole, un manga signé Tetsuya Tsutsui. La série est maintenant complète! Cœurs sensibles s'abstenir.

### Heures d'ouverture de la BIBLIO

Les mardis de 18 h 30 à 20 h 30 et les dimanches de 10 h à 12 h

Téléphone : 418 852-2356 poste 2

Le comité Village en santé de Saint-Pacôme organise chaque mois une soirée de jeux de société. L'activité se déroule au Centre municipal à partir de 19 h 00. Le principe est simple, chacun apporte son ou ses jeux et dans une ambiance amicale profite de la soirée pour s'amuser et rencontrer des gens. La prochaine soirée se tiendra le samedi 24 avril 2010. Réservez cette date dans votre agenda. Et n'oubliez pas que cette activité est gratuite et ouverte à tous!

Apportez vos jeux et votre collation!

**Prochaine soirée**

Le samedi 24 avril  
à 19 h 30

au Centre municipal  
de Saint-Pacôme

Une initiative  
du comité Village en santé

**Entrée libre!**



## Des nouvelles de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

### Rapport incendie 2009;

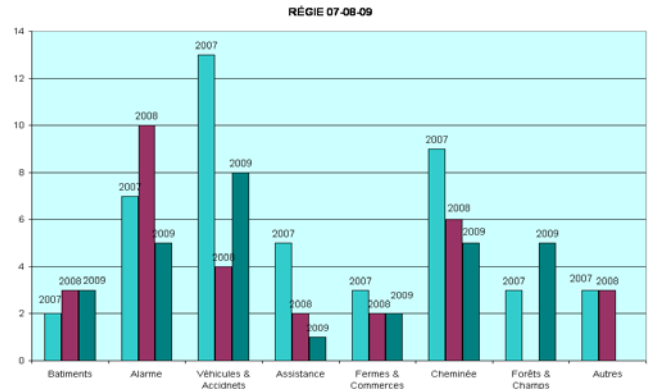
Pour l'année 2009, on compte au total 29 sorties.

- ✓ 3 bâtiments
- ✓ 5 alarmes automatiques
- ✓ 8 accidents et feu de véhicules
- ✓ 1 assistance entraide
- ✓ 2 commerces & fermes
- ✓ 5 feux de cheminée
- ✓ 5 feux de forêt et champs

Comparativement avec les années 2007 et 2008, on voit une amélioration pour les alarmes automatiques et les feux de cheminées (Voir le graphique).

Chaque sorties des pompiers pour une alarme automatique, feu de broussailles selon le temps d'intervention coûtent un minimum de 500 \$ à 600 \$ (Véhicules, salaires des pompiers etc...). Donc, il est très important de respecter les lois et règlements et surtout d'être très prudent avec les feux récréatifs ou autres. Il serait nécessaire d'avoir quelques chaudières d'eau et des pelles près du feu pour éviter qu'il se propage aux alentours.

Une fois par année faire vérifier votre système d'alarme automatique et ne pas oublier de vérifier vos piles de détecteur de fumée et vos extincteurs portatifs. Soyez prudent, votre sécurité nous tient à cœur.



## Souper B.B.Q.

Prévoyez dans votre agenda le 24e souper B.B.Q. de la Brigade de Rivière-Ouelle/Saint-Denis qui aura lieu le 23 mai prochain. Comme par les années passées, nous aurons des coupons / tirages à vendre, qui pourront vous faire gagner de magnifiques prix. Le tout se déroulera à Rivière-Ouelle à la salle du tricentenaire au 111, rue de l'Église. Bienvenue à tous.

Heure : 17 heures      Adulte : 11 \$      Enfant : 6 \$

Christian Gagnon, directeur des incendies  
Régie Intermunicipale du Kamouraska Ouest



## Journée nationale du sport et de l'activité physique

Dans le cadre de la cinquième édition de la journée nationale du sport et de l'activité physique et de sa fin de semaine active qui auront lieu du 6 au 9 mai 2010, la municipalité de Saint-Pacôme rend disponible à la population ses installations de loisirs. De plus la municipalité offrira sa collaboration aux organismes et organisations qui auront besoin de soutien dans l'organisation d'une activité dans le cadre de cette fin de semaine active.

Pour plus d'informations contactez le bureau municipal au 418 852-2356.



## Distribution d'arbres



C'est le samedi 15 mai prochain qu'aura lieu la distribution annuelle d'arbres auprès de la population de Saint-Pacôme. Les personnes intéressées doivent se présenter au garage municipal entre 10h00 et 13h00 pour se procurer les arbres. Mme Hélène Dore sera présente pour vous conseiller. Nous vous remercions de votre intérêt pour cette activité et nous vous encourageons à embellir notre belle municipalité.



## DATES À RETENIR

# Mai 2010

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE : Les mardis de 18h30 à 20h30 Les dimanches de 10h00 à 12h00 Téléphone : 418 852-2356 poste 2						1
2	<b>3</b> Semaine de la santé mentale  19h30 C.A. Fermières	<b>4</b> Vidanges 1 20h Séance régulière du Conseil	<b>5</b> 20h Ass.gén.ann. Age d'Or	<b>6</b> 13h Âge d'Or : cartes	<b>7</b> Vidanges 2	8
9	<b>10</b> Semaine de la famille	<b>11</b> Récupération 1	<b>12</b> 19h30 Réunion mensuelle Fermières	<b>13</b> 13h Âge d'Or : cartes	<b>14</b> Récupération 2	15
16	17	<b>18</b> Vidanges 1	19	<b>20</b> 13h Âge d'Or : cartes	<b>21</b> Vidanges 2	<b>22</b> Âge d'Or : danse 19h30 Soirée jeux de société
<b>23</b> 10h à 13h Distribution d'arbres	24	<b>25</b> Récupération 1	26	<b>27</b> 13h Âge d'Or : cartes	<b>28</b> Récupération 1	29
30	31					

### ÂGE D'OR « JOIE DE VIVRE » Fête du mois de mai

Marie-Paule Tardif	1	Simon Sirois	16	Denis Dionne	22
Géraldine Lévesque	1	Eloy Soucy	16	Jocelyn Lévesque	24
Janette Chamberland	3	Denis Laboissonnière	16	Johanne Dubé	26
Pâquerette Lévesque	5	Clorilda Lévesque	16	Jeannine Dubé	31
Andrée Ratté	9	René Royer	16	Yvon Lamarre	31
Georgette Lévesque	11	Lina Meunier	18		
Cyril Dubé	11	Roger Bérubé	19		
André Dionne	12	Raymond Laboissonnière	21		



GUICHET AUTOMATIQUE  
24 HEURES PAR JOUR  
7 JOURS PAR SEMAINE

**Siège social**  
7, rue Caron CP 68  
St-Pacôme (Québec)  
G0L 3X0 (418) 852-2812